

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTIONS

Auch, le 13 mars 2024

Installation de la délégation spéciale suite à la démission de l'intégralité des membres du conseil municipal de la commune de Saint Orens Pouy Petit

À la suite de la démission de l'intégralité des membres du conseil municipal de la commune de SAINT ORENS POUY PETIT, le préfet du Gers a désigné, par arrêté préfectoral du 8 mars 2024, la délégation spéciale chargée d'assurer le fonctionnement des services de la mairie.

Cette délégation a été installée le 12 mars 2024 par madame la sous-préfète de Condom, représentant le préfet du Gers.

La délégation spéciale de SAINT ORENS POUY PETIT est composée de trois personnes qui ont le statut de conseillers municipaux :

- Madame Michèle BONNET-MEUNIER, retraitée de la fonction publique territoriale, résidant à Eauze (32)
- Monsieur Philippe BEYRIES commissaire général de la Marine, résidant à Condom (32)
- Monsieur Frédéric POINSIGNON, secrétaire général de la sous-préfecture de CONDOM, résidant à Layrac (47)

Madame Michèle BONNET-MEUNIER et M. Philippe BEYRIES ont respectivement été élus présidente et vice-président de la délégation.

Le président endosse la responsabilité d'un maire : il assure la bonne marche des services de la commune, dispose des pouvoirs de police, devient officier d'état civil de plein droit, célèbre les mariages.

Cette délégation, prévue au Code général des collectivités territoriales, a pour mission d'administrer les affaires courantes de la commune. Elle a vocation à disparaître dès qu'un nouveau conseil municipal aura été reconstitué. De nouvelles élections seront ainsi organisées avant fin octobre de cette année.

La délégation se réunira en mairie pour préparer notamment les futures élections municipales partielles intégrales.

Le préfet du Gers félicite et remercie les membres de la délégation spéciale de SAINT ORENS PUY PETIT pour leur engagement dans cet exercice démocratique peu courant mais indispensable à la continuité de la vie de la commune.

Service de la Communication Interministérielle et de la Représentation de l'État